

**COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)**

**VOIE COMMUNALE
PERMISSION DE VOIRIE**

Autorisation d'occupation du domaine public

N° 11V/2025

Code des communes, art. L.131-1 à L. 131-5

Entreprise Alexandre NIEZGOCKI
33370 TRESSES

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU la demande du 31/01/2025, par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation d'occuper le domaine public sur la CD10 E05, au 32 ave du Général de Gaulle à Quinsac, pour le stationnement provisoire d'une nacelle, afin d'effectuer des travaux d'entretien de haies, le **10 février 2025 de 8h30 à 12h.**

VU le Code de la voirie routière : Articles L.115-1 à L. 116-8 et L. 141-2 à L. 141-12, R.115-1 à R. 116-2 et R.141-12 à R.141-22 ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Prescriptions techniques

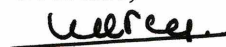
Le bénéficiaire est autorisé à procéder à l'installation énoncée dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge pour lui de matérialiser cette occupation du domaine public.

ARTICLE 3 – Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à QUINSAC, le 07/02/2025

Le maire,



Lionel FAYE

